

n° 11 -
23 octobre.

APL Nantes bulletin régional

de l'Agence de Presse Libération

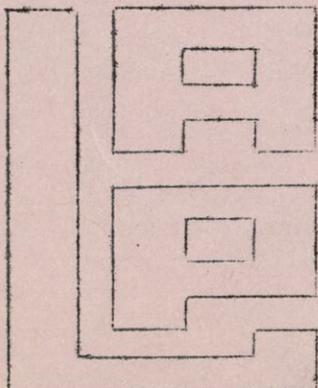
L'Agence de Presse Libération, outil au service des luttes populaires, vit des informations envoyées par chacun :
NOUS SOMMES TOUS DES CORRESPONDANTS DE L'A.P.L. !

Toutefois une information envoyée doit être vérifiable. Nous vous demandons par conséquent de mettre un nom et adresse qui ne seront pas publiés, mais qui permettront éventuellement de vous contacter. Le collectif APL-nantes

Un abonné nous communique qu'il a reçu plusieurs envois taxés du bulletin. Si cela s'est produit par ailleurs, prière de nous en informer en indiquant le motif de la taxation, afin que nous puissions déterminer l'origine de cette anomalie.

Pour tout envoi de correspondance ou d'article, veuillez nous indiquer avec précision ce que nous devons publier, en particulier s'il ya des noms ou adresses, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

sommaire : page 2 .



Imprimé au Bureau National de l'Agence de Presse Libération (APL) : 22 rue Dussoubs, Paris 2°
Directeur : Maurice Clavel - Prix : 1 franc.

Bureau régional (adresse provisoire) :
"LIBRAIRIE 71", 29 rue J. Jaurès, 44000 Nantes.

Abonnement individuel : à partir de 10 francs les 12 numéros en timbre ou chèque au bureau régional.

S O M M A I R E

LA CHAPELLE S/ERDRE : le CCJA dénonce les voyages d'agrément offerts par le Crédit Agricole	3
NANTES : création d'un Comité Anti-Militariste	4
NANTES : action de paopagande anti-militariste	5
NANTES : manifestation de Christian Courbain	5
NANTES : communiqué des sections syndicales CGT et CFDT de l'Agence Nationale pour l'Emploi à propos du Comité de Lutte / Chômage	6
DEUX-SEVRES : grève administrative contre l'extension du camp militaire d'Avon	6
BRETAGNE : comité pour l'étude et la connaissance des problèmes bretons par l'audiovisuel	6
NANTES : grève à la SERCEL	7
Le LANDREAU : deux jeunes paysans passent au tribunal	7
NANTES : accident mortel du travail à Saunier-Duval	7
CHEMILLE : des soldats du 129 R.I au village d'André Cailleau	8
FAY-de-BRETAGNE : sortie d'un disque d'Evgen Kirjuhél	8
NOTRE-DAME des LANDES : comité de défense des exploitants concernés par l'aérodrome de Nantes / N.D des Landes	8
document 1 : tract distribué par les objecteurs de conscience lors de la manifestation le 22.	
document 2 : tract d'intervention à propos de la militarisation de la Polynésie.	
témoignage : un ouvrier temporaire commente sa situation	9
NANTES : tract du Comité de Soutien aux détenus politiques bretons (extraits)	9
revue de presse	10
Le point sur l'affectation des objecteurs à l'O.N.F.	11
nouvelles brèves	11

C A L E N D R I E R

Nantes le 24 : réunion du Comité Anti-militariste, à la Fraternité Protestante à 20 heures.

Nantes le 23 : conférence "Bombe, vente d'armes, quelle paix? quelle vie?" avec Jean Toulat, auteur de "La bombe ou la vie" et de "Les grévistes de la guerre". Invité par : le Centre Nantes/Tiers-Monde, Objectif Socialiste, Comité Catholique Faim et Développement, GASPROM, Vie Nouvelle, Comité de Soutien aux Objecteurs de Conscience, Comité de Soutien au Bangla-Desh, Cercle Jean XXIII, Fraternité Protestante.

Bouguenais, vendr. 27 : meeting du Front Solidarité Indochine, salle de la mairie à 20 h 30 avec projection des films "Hanoi sous les bombes" et "Documents d'accusation du Tribunal Russel".

Nous pensons utile de publier un calendrier des manifestations prévues. Les organisations sont priées de les indiquer dès que possible. Nous nous chargeons également de les transmettre à la presse locale.

LA CHAPELLE s/ ERDRE : le CCJA dénonce les voyages d'agrément offerts par le Crédit Agricole.

Récemment, les administrateurs du Crédit Agricole de Loire-Atlantique et leurs épouses se sont rendus au Maroc. De tels actes (et qui ne sont pas les premiers du genre), à l'actif du C.A.M. relèvent de la provocation, face aux difficultés que fait le Crédit Agricole "Mutuel" pour accorder des prêts à des agriculteurs qui en ont besoin pour leur permettre d'obtenir un revenu décent.

Ecœuré de tels procédés, le Centre Cantonnal des Jeunes Agriculteurs de La Chapelle s/ Erdre dénonce publiquement ce scandale par un tract diffusé sur le département:

Un voyage au Maroc, 8 jours gratuits à votre portée : se faire inscrire dans les bureaux du Crédit Agricole. Après la Corse en 1970, la visite de la capitale en bateau-mouche en 1971, les administrateurs du Crédit Agricole et leurs épouses, pour se récompenser de leur bonne gestion se sont offert un voyage de 8 jours au Maroc.

En cette période de vacances, il ne nous viendrait pas à l'idée de trouver anormal ce voyage, bien qu'il ne soit pas encore à la portée de beaucoup d'agriculteurs de ce département d'aller au Maroc. Mais au fait, combien donc peut couter un tel déplacement et qui paye ?

Il ne nous viendrait pas à l'idée que les diverses restrictions de crédit, les délais de plus en plus importants qu'il faut à certains emprunteurs, il ne nous viendrait pas à l'idée que c'est à cause de ce voyage que nous connaissons ces difficultés, pourtant il serait intéressant de connaître le montant de la dépense.

Il serait aussi sans doute intéressant de connaître les raisons de ce déplacement. Qu'on ne nous dise pas qu'il s'agit d'un voyage d'étude. Que pourraient-ils étudier au MAROC ? La manière de suicider les gêneurs ? On n'en est pas encore là à la Caisse Régionale, on se contente de faire saisir les biens des paysans qui se sont par trop endettés.

Non, il ne s'agit pas d'un voyage d'études ! Alors de quoi s'agit-il donc ? Serait-ce un moyen pour acheter le silence et compromettre ainsi des agriculteurs qui se sont laissés accaparer par l'illusion de la participation à la gestion de la banque.

Les cadres et la direction qui, eux aussi sans doute, sont au service des paysans et ont sans aucun doute des revenus semblables, savent aussi que flatter les hommes, leur bêtise, et les compromettre avec de beaux voyages ou des indemnités de déplacement importantes les incite à la discrétion.

NANTES: communiqué de diffuseurs de "La Cause du Peuple"

Samedi matin 21 oct., sur le marché de la Petite Hollande, une altercation a opposé 3 petits commerçants à des diffuseurs de la Cause du Peuple. Suite à cela un débat s'est engagé entre des ménagères, d'autres petits commerçants et les 3 commerçants sus-mentionnés. A l'issue de ce débat les 3 commerçants ont du laisser les diffuseurs poursuivre leur diffusion, et ont changé de position.

NANTES : CREATION D'UN COMITE ANTI-MILITARISTE.

"En Mai 68, de Gaulle dans un spectaculaire voyage outre-Rhin pour aller voir Massu faisait mine de lancer les troupes d'Allemagne contre la "subversion", c.à.d. contre le mouvement populaire. L'état bourgeois est en définitive une bande armée au service du capital, l'Armée est le dernier rempart de l'ordre bourgeois, l'exécuteur des basses œuvres anti-ouvrières, anti-populaires et impérialistes de la bourgeoisie française.

"Mais depuis mai 68, la révolte de la jeunesse n'a pas épargné l'armée : le dégoût pour le système militariste s'est étendu à une échelle de masse dans la jeunesse. L'accroissement de la répression militaire, du nombre des "affaires" d'insoumission et de désertion, la réforme du service militaire par Debré sont autant de signes révélateurs.

"Le C.A.M. se propose de regrouper tous ceux qui en accord avec sa plate-forme d'action développeraient l'explication et la dénonciation sous tous ses aspects du rôle de l'armée bourgeoise, le soutien à tous ceux qui luttent contre l'armée.

"Le C.A.M. propose :

1- de soutenir contre la répression tous ceux qui dès aujourd'hui luttent contre l'armée : les insoumis qui refusent le service militaire; les soldats qui se révoltent dans les casernes, que cette révolte soit individuelle ou collective (refus d'obéissance, désertion); les objecteurs de conscience et leur affectation aux Eaux et Forêts.

2- de dénoncer l'embrigadement de la jeunesse par l'armée (les brigades, la discipline stupide, les conditions de vie intolérables); l'absence de liberté de réunion, d'organisation, de liberté politique pour tous les soldats; la justice militaire et les bagnes militaires; l'actuelle réforme du service militaire; la suppression des sursis qui vise non à abolir les privilèges de certains (étudiants, lycéens), mais à faire subir dès 20 ans une année de décervelage et d'apprentissage de l'obéissance à tous les jeunes.

3- de lutter contre la politique d'armement de l'impérialisme français : expériences nucléaires, menaces de la force de frappe contre les peuples opprimés; vente d'armes à tous les régimes fascistes du monde (Afrique du Sud, Espagne, Grèce, Brésil, Portugal); extension des camps militaires avec l'expulsion des paysans (comme au Larzac, à Fontevraud - Maine et Loire

4 - de dénoncer le rôle de l'armée contre les grèves ouvrières; utilisation des soldats du contingent comme jaunes (Grèves de la RATP, des PTT, des éboueurs, des gardiens de musée...); intervention de la gendarmerie et des gardes mobiles, corps militaires, contre les piquets de grève (Joint Français, Nouvelles Galeries de Thionville, Paris S.A. ...)

5- de dénoncer le rôle colonial et impérialiste de l'armée française; dans les D.O.M. - T.O.M. (Antilles, Réunion...); dans tous les pays d'Afrique (intervention au Tchad, expédition au Gabon, au Sénégal, à Djibouti et à Madagascar) de dévoiler la mystification du soi-disant service de "coopération" à l'étranger.

"Dans l'immédiat, le C.A.M. se fixe pour tâche de commencer son travail de mobilisation et d'explication sur le rôle de l'armée bourgeoise par: - le soutien aux objecteurs qui ont été déclarés insoumis pour avoir refusé l'affectation à l'Office National des Forêts (dont deux sont de Nantes et une dizaine de Loire-Atlantique)

- préparer des journées de mobilisation anti-militaristes.

"Prochaine réunion le MARDI 24 OCTOBRE - correspondance à la Librairie. 71
29 rue J. Jaurès Nantes.

NANTES : ACTION DE PROPAGANDE ANTIMILITARISTE

La semaine dernière le N° 10 de l'APL a évoqué l'action de contre information menée à la sortie des conférences de "Connaissances du Monde" sur Tahiti . Nous voulions, nous, dénoncer les essais nucléaires en Polynésie . Depuis beaucoup de choses se sont passées :

- Samedi 7 au soir : 1ère distribution . Mr ZUBER (conférencier) vient discuter avec nous à la sortie; il est d'accord, c'est honteux ! (il n'en dit pas un mot dans sa conférence !). Monsieur est une personne éminente du Fond Mondial pour la Sauvegarde de la Nature (W.W.F.) mais ne veut pas parler de la bombe; pourquoi ? "- Parceque je suis un spécialiste des animaux, et non des hommes; je n'ai pas à m'occuper de la bombe".

- Dimanche : 2ème distribution. Mécontent, Mr ZUBER se fache et nous menace pour mardi soir si nous revenons.

- Mardi soir 19h30 : 3ème distribution. Nous sommes un peu plus nombreux; à la fin deux camarades s'approchent de sa voiture et essaient de discuter avec lui: "Je vous en prie " pas de politique ", je n'ai pas d'argument. Ce n'est pas propre ce que vous faite !". Furieux, il retourne vers la salle et semble téléphoner aux flics . Nous partons .

- Mardi soir 8h45 : 4ème distribution, avant la séance cette fois-ci . Nous sommes dans la rue . Un camarade est agressé, bousculé très violemment par ZUBER qui essaie de le tirer vers le hall d'entrée pour pouvoir le prendre flagrant délit dans "sa" salle : le camarade ne réplique pas mais résiste à cette entrée en force . Il continue à distribuer le tract plus haut dans la rue . ZUBER revient plusieurs fois encore, lui fonce dessus, le prenant par le collet, le secouant très violemment, essayant de le faire tomber pour lui arracher les tracts . Le camarade ne réplique toujours pas; ZUBER s'en va fou de rage . Notre distribution s'est continuée sur les pare-brise de voitures .

Il s'oppose catégoriquement à ce qu'il y ait une autre information que la sienne . Nous l'avons gêné ...pourquoi ? Monsieur ZUBER est un membre actif de l'ORTF et doit tenir à une "certaine" information . Faire de Tahiti un paradis pour Club Méditerranée, voilà le reflet de connaissance du Monde tranquilisant et endormant son auditoire !

- Dimanche 15 10h : un groupe de militants se présente devant la salle à la fin de la séance. Une 404 de la police s'arrête, deux policiers en civil prennent le sac de tracts, le mettent dans la voiture et contrôlent l'identité de trois camarades.

NANTES : MANIFESTATION CONTRE LE PROCES DE CHRISTIAN COURBAIN

Devant les grands magasins Decré, environ 50 personnes se sont réunies et ont tendu une banderolle du haut de la terrasse de Decré. Il y était inscrit : "Paris : mercredi procès colonial ". Ensuite ils ont défilé dans les rues du centre en scandant "Messmer assassin ! Acquittez Courbain ! A bas le colonialisme français ! Travailleurs français-antillais même combat!"

Il s'agissait de protester contre le procès de CHRISTIAN COURBAIN, jeune militant révolutionnaire antillais . Le 13 mai 71 un lycéen était abattu froidement par un légionnaire à Pointe-à-Pitre (Martinique). COURBAIN dirigeant du mouvement lycéen martiniquais M.X.I. est poursuivi pour avoir dénoncé ce fait qui s'est produit le jour de la visite de Messmer.

LES SECTIONS SYNDICALES C.G.T. ET C.F.D.T. DE L'AGENCE NATIONALE POUR
L'EMPLOI COMMUNIQUENT :

Un Comité de Lutte Contre le Chômage s'est constitué à Nantes pour défendre 4 revendications principales :

I - L'attribution de l'allocation-chômage d'office à tous les sans travail

II - Le paiement immédiat de l'allocation dès l'arrêt de travail

III - L'augmentation de l'allocation en fonction du coût de la vie

IV - Des bons de repas, de chauffage, de gaz et d'électricité pour ceux qui en ont besoin .

Une pétition reproduisant les 4 revendications a été signée par un grand nombre de chômeurs devant les portes de l'A.N.P.E., et après un rassemblement vendredi 6.10. à 15h devant l'A.N.P.E. cette pétition a été portée par une délégation à Monsieur le Maire de Nantes.

Les sections syndicales C.G.T. et C.F.D.T. soutiennent fermement les revendications très justifiées des chômeurs, et ont transmis de leur côté des motions aux services intéressés, pour qu'une solution équitable soit trouvée et mise en place rapidement par les responsables de ces problèmes.

Les sections C.G.T. et C.F.D.T. de l'A.N.P.E. se sont jointes au rassemblement du vendredi 6.10. et ont lu le texte des motions qu'elles ont adressées à Monsieur le Maire et à Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de la Main-d'Oeuvre, à Mr le Directeur Départemental de l'A.N.P.E., à Mr le Directeur de l'ASSEDIC . Les doubles de ces motions ont été remis aux délégués du Comité de lutte contre le chômage .

Nantes le 6 / 9 / 72

DEUX SEVRES (APL 19 OCTOBRE) GREVE ADMINISTRATIVE CONTRE L'EXTENSION
D'UN CAMP MILITAIRE

LA grève administrative dans les communes d'AVON, BOUSON EXOUDUN et PAMPROUX (APL 336) durant l'enquête parcellaire précédant l'extension du camp militaire d'AVON a réussi : malgré la présence de la gendarmerie, personne n'a répondu à l'enquête. Les enquêteurs ont dû travailler dans des estafettes de la prefecture stationnées devant les mairies fermées. Ceci démontre bien la détermination des agriculteurs rassemblés autour de leurs élus dans cette lutte contre l'extension du camp.

COMITE POUR L'ETUDE ET LA CONNAISSANCE DES PROBLEMES BRETONS PAR L'AUDIO-
VISUEL :

Le problème de l'exploitation capitaliste de la Bretagne est posé chaque jour dans les faits, par les ouvriers, les paysans, les pêcheurs, les travailleurs de toutes catégories. Il s'agit de la refléter pour mieux l'analyser : quel meilleur reflet de masse que l'audio-visuel, le cinéma ?

L'Unité de Production Cinéma-Bretagne a réalisé deux films dans l'année, qui ont été sélectionnés pour les festivals internationaux. L'un d'eux - Avoir vingt ans dans les Aurès - a été primé au festival de Cannes. L'outil a donc fait ses preuves.

René Vautier, réalisateur de plus de 50 films de courts ou longs métrages axés sur les problèmes du Tiers Monde ou de la classe ouvrière, veut que les Bretons puissent répondre au Président de la République affirmant à Brest que tout va bien en Bretagne. Il faut mettre caméras et micros à la disposition de tous ceux qui ont envie de s'exprimer sur leur propre passé, leur présent, leur conception de l'avenir.

Pour réaliser ce film, versez votre argent à nous, BRETONS, au compte bancaire du COMITE POUR L'ETUDE ET LA CONNAISSANCE DES PROBLEMES BRETONS PAR L'AUDIO-VISUEL - CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE N° 2-316-0305-0

LA LOGE - 22 SAINT MAYEUX

Nantes: GREVE A LA SERCEL.

Mercredi 18 octobre, 100 ouvriers de la SERCEL (zone de Carquefou) se sont mis en grève; raisons de leur mécontentement:

Les O.S. ayant quelques années de métier (2 à 8 ans) ont acquis des compétences certaines, alors que depuis 4 ans leur salaire se dégrade plus rapidement que celui des autres catégories. En fait en 1968 il y avait un recouvrement des barèmes entre O.S.2 et O.P.I.L. L'écart actuel entre PI et OS2 est égal à 89 F, prte de 40 F en mai 72, les ouvriers subissent toujours le contre-coup des charges de travail de la société et sont sacrifiés lors de certaines augmentations. Les OS et OP comprennent très mal qu'on leur reprenne, tant par le nombre plus réduit de personnes que par le pourcentage plus faible attribué à chaque augmentation individuelle, ce qui est acquis lors des augmentations générales avec plancher.

Les Agents de production estiment que leurs salaires ne sont pas proportionnels aux travaux qu'ils accomplissent, ainsi qu'aux responsabilités qu'ils assument. En outre leur promotion est nulle.

L'ensemble des personnels en grève (OS, OP, AP), considérant être des rouages essentiels de la société estiment que le travail manuel n'est pas rétribué à sa juste valeur. En conséquence de quoi il réclame:

- 140 francs pour les O.S:
- 100 francs pour les O.P. et A.P.

LOIRE-ATLANTIQUE: deux jeunes paysans du Landreau passent au tribunal pour la raison suivante:

Le 3 juin un repas est organisé par la Fédération Départementale des Syndicats Viticoles de L-A. Sont invités le député Maujouan du Gasset, le sous-Préfet, les représentants des services de répression des fraudes, et le marquis de Goulaine, président de l'Union des Producteurs de Gros Plant. Le repas, selon les bruits qui circulent dans le bourg coûte 8000, voire 9000 anciens francs. Homard et Champagne sont au menu. Les deux jeunes agriculteurs sont poursuivis pour avoir fait des inscriptions sur la route, dénonçant ce festin réalisé avec l'argent des adhérents syndicaux, alors que de nombreux viticulteurs se débattent dans les difficultés.

Le M.O.D.E.F. qui rapporte le fait commente: "Les poursuites engagées contre les deux jeunes sont le fruit de la collusion du Pouvoir avec les représentants des viticulteurs en haut lieu, qui agissent le plus souvent sans consulter leur base. Comme leur attitude néfaste a été dénoncée, le pouvoir à l'aide de son appareil de répression, leur vient en aide."

NANTES: ACCIDENT MORTEL DU TRAVAIL A SAUNIER-DUVAL

Vendredi 13 octobre, à Saunier-Duval (fabrique de chauffe-eau), Léon Bloch, 63 ans a été écrasé par une pile de palettes.

A propos de cet accident, les sections syndicales CGT et CFDT de l'usine déclarent notamment:

"Ce navrant et douloureux accident qui a coûté la vie à notre camarade Léon BLOCH, ouvrier magasinier, pouvait et devait être évité, si les responsables de l'entreprise à tous les niveaux avaient écouté les remarques faites par les représentants du personnel, notamment ceux du Comité Hygiène et Sécurité, car il était évident que l'implantation du poste de magasinier représentait un risque permanent d'accident grave. Celui-ci était entouré en permanence de piles de containers gerbés sur 5 hauteurs, dont la manutention était rendue dangereuse du fait du manque de hauteur des moyens de manutention en chariots élévateurs. En effet, pour pouvoir stocker sur 5 hauteurs, le chariot élévateur devait prendre les 3 derniers containers en même temps et les monter au bout de ses fourches, car celles-ci étaient de dimension insuffisante.

Le problème de la sécurité du stockage des pièces semi-ouvrées avait été soulevé à plusieurs reprises par les représentants ouvriers au CHS et notamment à la réunion du CHS du 12 juillet dernier. Le déplacement du poste du magasinier est à l'ordre du jour de la réunion du CHS qui doit se tenir le 18 Octobre. Cet ordre du jour a été déposé le mardi 10 Octobre. Devant cet état de fait, les sections syndicales C.G.T. et C.F.D.T. tiennent à dénoncer publiquement la responsabilité de l'entreprise dans cet accident mortel et à cesser le travail pendant 2 heures le 16 oct."

Le Comité de Lutte des Batignolles a également distribué un tract (en accord avec des ouvriers de S-D.) le 16, jour des obsèques; après avoir rappelé la mort de M. OGouleau le 21/10, de Guy GUINAUDEAU le même jour, de Marcel OURY le 11/10, le tract déclare: "mourira à l'usine, à 20 ans ou à 63 ans, c'est toujours mourir pour le profit des patrons... qui nous font aller de plus en plus vite quand il y a du boulot qui leur rapporte, et nous licencient quand il n'y en a pas assez... Les ouvriers doivent faire la lumière sur ces accidents mortels pour arrêter ça, et pour que les responsables soient punis". Pour ce faire, le tract pose diverses questions sur les circonstances de l'accident.

CHEMILLE (49) Des soldats du 129 R.I. au village de André Cailleau.

Un groupe d'anciens soldats du 129 régiment d'infanterie, stationné à Constance (Allemagne) s'est rendu dimanche 15 octobre à Chemillé, ville natale de leur camarade André Cailleau, mort dans des conditions mystérieuses le 16 juillet 72 à la caserne du 129^e R d'infanterie. Après avoir déposé une gerbe sur la tombe de Cailleau, les anciens se sont rendus à la sortie de la messe en portant un grand portrait de leur camarade, pour expliquer à la population ce qu'ils savaient de l'affaire, les questions qu'ils se posaient, et leur volonté de faire la vérité sur la mort d'A. Cailleau. Les anciens du 129^e ont pu recueillir le point de vue des gens de Chemillé sur la mort de ce dernier. Jusqu'à 14h, 60 à 80 personnes de tous les âges sont venues discuter et proposer des solutions d'enquête autour du portrait d'A. Cailleau: ce sera dur, car l'armée ne voudra rien dire, mais c'est bien de rechercher la vérité" (APL 361)

FAY-DE-BRETAGNE (44) : sortie d'un disque d'Evgen Kirjuhel

Un disque 33 tours du chanteur breton Kirjuhel vient de sortir. Le sommaire en est ainsi présenté :

- éloge de la folie : chanson écrite pendant les événements de la clinique Burloud de Rennes et qui prolonge les éléments du conflit : qui est fou, qui ne l'est pas ?
- Banlieues : banlieues-casernes, banlieues de petits pavillons de retraités banlieues des déjà vieux de 25 ans.
- les mâles : chanson contre l'esprit patriarcal de l'homme et contre l'esprit de soumission de la femme.
- QUIMPERLE-MEDREAC : deux enseignantes aux prises avec la morale traditionnelle en Bretagne.
- le paysan : l'image-type du paysan, et en quoi le paysan participe à sa propre aliénation... mais les temps changent.
- chant funèbre : à la mémoire de Pierre Overney.
- chanson sur la grève du Joint Français.

Pour l'obtenir, on peut écrire à : Disques DROUG, La Mare Morin, Parignac, 44130 Fay-de-Bretagne.

NOTRE-DAME DES LANDES (44) : comité de défense des exploitants concernés par l'aérodrome de Nantes / ND des Landes:

Plusieurs dizaines de paysans sont menacés d'expropriation sur les communes de N.D. des Landes (50 % de la commune seraient ainsi pris), de Vigneux, La Paquelais, Héric, Grandchamp et Treillières. Un aérodrome pour supersoniques à qui servira-t-il ? aucune information précise ne sort des milieux officiels (on parle d'un aérodrome mixte, civil et militaire, ce qui explique le silence). Au début de l'été, lors d'une rencontre réunissant l'ensemble des exploitants concernés par le projet d'aérodrome, il était décidé de créer un comité de défense. Pour ce faire, les exploitants touchés par ce projet se sont retrouvés par commune pour élire des délégués en nombre proportionnel aux exploitations concernées. Considérant que pour se défendre, il faut d'abord s'informer, le bureau dans un premier temps se propose d'être l'intermédiaire entre les exploitants concernés par la zone d'aménagement différé (ZAD), et l'administration, à fin d'obtenir d'elle le maximum de renseignements: plans, surface précise, voie d'accès, calendrier des travaux etc. Dans un second temps il, appartiendra à l'ensemble des agriculteurs concernés de se prononcer sur les buts précis, les méthodes et les moyens à suivre pour y parvenir. Le bureau sera à l'écoute de tous et définissent ce qu'ils attendent de ce bureau.

Monsieur, savez-vous que 64 objecteurs
DONT 2 NANTAIS refusent l'affectation autoritaire
à l'Office National des Forêts, ils sont
INSOUMIS et risquent 3 ans de Prison

Jamais
contents
ceux-là !

Ils disent que là bas, ils ne seront plus
d'aucune utilité sociale; qu'on veut les
embrigader

Comment ça,
embrigader ?

Ecoutez plutôt " ils devront en tant que citoyens s'interdire
tout acte, tout propos contraire à l'intérêt de la nation;
ils ne doivent participer à aucune activité ou réunion à
caractère politique et syndical. Toute réclamation
collective ou cessation concertée du
travail sont Interdites "

en quelque
sorte un vrai
régime
militaire

Exactement, mais ce n'est pas tout, l'Office
des Forêts étant une entreprise à caractère
industriel et commercial, elle bénéficie ainsi
d'une main d'œuvre gratuite

en effet, tout cela
me paraît
incompatible avec
les motifs de
l'objection

Alors, monsieur, il faut les soutenir
car, finalement...
l'armée, pour quoi faire ?

vous avez
raison, mais
moins fort,
moins fort.

(à suivre...)

Les objecteurs « forestiers » : une dizaine d'insoumis dans la région

NANTES. — Le problème de l'objection de conscience connaît un nouveau rebondissement avec le refus massif des objecteurs d'être affectés à l'Office National des Forêts, comme le prescrit le décret d'application en date du 17 août dernier (parution au J.O. le 2 septembre), de la loi sur l'incorporation civile de juin 71.

Lors de l'incorporation de juin dernier, 137 jeunes gens avaient demandé le bénéfice du statut d'objecteurs. Ces jeunes gens devaient être convoqués à Paris, courant septembre, pour la visite médicale réglementaire. Ils recevaient ensuite leur affectation dans un poste de l'O.N.F., étant placés ainsi sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Or, sur l'ensemble de ce premier « contingent » d'objecteurs « forestiers », une trentaine seulement se sont rendus aux convocations. En revanche, 63 d'entre eux — dont deux de la Loire-Atlantique et une dizaine de la région — ont signifié publiquement leur refus de l'affectation. Selon le Code Militaire qui prévoit toujours un délai de six jours pour répondre à l'appel, ces 63 jeunes gens sont aujourd'hui des insoumis. Leur sort est toutefois incertain, les autorités paraissant manifestement mal à l'aise pour régler ce nouveau conflit.

Mais pourquoi les objecteurs de conscience refusent-ils leur affectation à l'O.N.F. où leur sont offerts des emplois dont l'utilité est peut-être douteuse, mais qui sont effectivement étrangers à tout maniement d'armes et à tout esprit belliqueux ?

Un objecteur nantais répond à ce propos, au nom de tous ses camarades :

« Premièrement, il s'agit d'un nouvel embrigadement. Auparavant, l'objecteur avait la possibilité d'effectuer son temps dans une association de son choix, à caractère social. Désormais, on veut le mettre autoritairement dans une forêt, à faire on ne sait trop quoi, en fait, rien de sérieux. L'aspect social de notre engagement, qu'il soit dans les Maisons de Jeunes ou les Associations d'Aide aux Immigrés, disparaît totalement.

« Secondement, l'O.N.F. est une entreprise qui, bien que nationale, joue le jeu de la société capitaliste actuelle. Pour elle, nous sommes de la main-d'œuvre à son marché avec nos 69 centimes par jour et nous prenons la place d'autres travailleurs.

« Enfin, les réglementations contenues dans le décret de septembre — par exemple, l'interdiction de participer à toute réunion de nature politique ou syndicale — sont nettement militaristes. Bref, cette affectation à l'O.N.F. ne peut en aucun cas permettre de concrétiser les idées qui sont à l'origine de notre objection de conscience ».

Pour l'heure, le décret fait l'objet d'un recours au Conseil d'Etat, les objecteurs estimant que l'obligation qui est faite de « s'interdire tout acte, propos ou attitude contraire aux intérêts de la nation » est anticonstitutionnelle. Qu'elle que soit l'issue de ce recours, le comité nantais de soutien aux objecteurs entend, pour sa part, développer une campagne d'explication visant, d'une part, à populariser l'O.C. et, d'autre part, à soutenir les insoumis.

Deux objecteurs nantais : « Eaux et Forêts » pas d'accord !

« Objecteurs de conscience qui ont reçu leur affectation à l'Office National des Forêts selon les modalités du décret du 17 août dernier, deux Nantais sont actuellement « insoumis » pour avoir refusé de se rendre, l'un à Montaigu à partir du 27 septembre, et l'autre à Hanvec, près de Brennilis (Finistère) à compter du 12 septembre.

Le lecteur pourra s'étonner que des objecteurs refusent un statut aussi « pacifique », c'est pourquoi quelques explications ne sont pas inutiles.

La démarche de ceux qui refusent de faire leur service militaire est, comme ils l'expliquent eux-mêmes, « de nature politique », c'est-à-dire qu'ils récusent dans l'armée non seulement ses puissances de mort, mais encore la force qu'elle est au service d'intérêts, en définitive, hautement financiers.

Affectés aux Forêts, « nous prenons le travail d'ouvriers forestiers (d'où ponction sur l'emploi) et nous sommes éminemment rentables puisque nous ne sommes pas payés. De surcroît, c'est encore une forme d'embrigadement et l'expérience le montre, nous sommes l'objet de tracasseries ».

Avant ce décret les objecteurs pouvaient se consacrer à des secteurs défavorisés : chantiers, accueil aux immigrants, foyer d'éducation, animation, entraide rurale, travail avec les handicapés.

« La nouvelle formule de service civil qui nous est proposée exclut, disent-ils, toutes ces possibilités de service et semble poser les bases d'un service civique à caractère militariste ».

Comme on peut en juger, ce délicat problème est toujours dans l'im-passe.

Presse-Océan

VENDREDI 6 OCTOBRE 1972

PUBLIÉ AU « JOURNAL OFFICIEL »

Le nouveau code du service national précise les devoirs et obligations des objecteurs de conscience

Le Journal officiel du 2 septembre publie la deuxième partie du code du service national (partie réglementaire, la première partie étant législative). Le deuxième volet de ce code comprend deux cent trente-huit articles rassemblant des mesures annoncées pour la plupart depuis longtemps.

Le nouveau code contient enfin vingt articles précisant les devoirs et obligations des objecteurs de conscience. Il s'agit de la principale nouveauté contenue dans cet ensemble de textes. Les objecteurs de conscience seront désormais placés sous l'autorité du ministère de l'agriculture et du développement rural.

Ces jeunes gens devront, « en-

tant que citoyens, se conformer aux lois, servir avec loyauté et dévouement, s'interdire tout acte, propos ou attitudes contraires aux intérêts de la nation ». D'autre part, « en tant qu'assujettis au service national, ils sont tenus au devoir d'obéissance, notamment en ce qui concerne l'appel au service, l'affectation et les examens médicaux ». Les jeunes gens affectés à une formation civile ne peuvent « s'absenter sans autorisation du lieu de travail ». Ils ne doivent d'autre part « participer à aucune activité ou réunion à caractère politique ou syndicale, toute réclamation collective ou manifestation collective, toute cessation concertée du travail, sont interdites. » Le code fixe également pour ces jeunes gens le régime des punitions : blâme et déplacement d'office. Celles-ci sont prononcées par le ministre « après que l'intéressé aura été mis en mesure de s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés. Une même faute peut être sanctionnée à la fois sur le plan disciplinaire et sur le plan pénal. » Enfin, le code fixe le régime des permissions.

— LE MONDE —

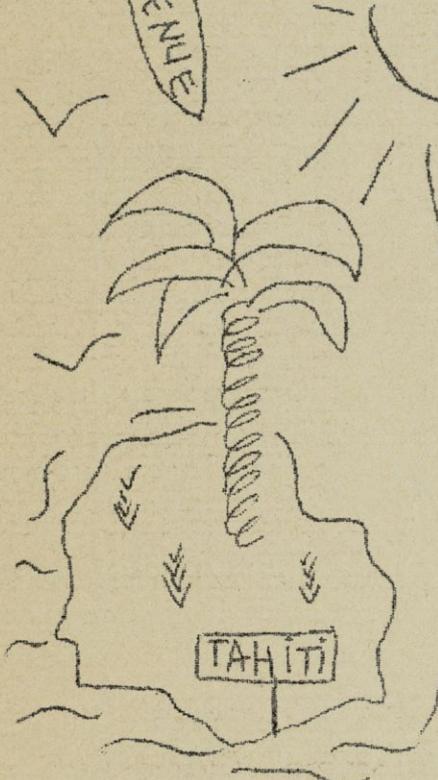
Imprimerie spéciale du C.S.O.C.

VISITEZ LA POLYNESIE FRANCAISE....SES ATOLLS BRULES...
+++++

SES LAGONS CONTAMINES...
+++++

SES CRUSTACES RADIOACTIFS...
+++++

BIENVENUE



UN PARADIS POUR QUI ?

Un bilan:

- 1960 + 61 = 14 bombes françaises éclatent dans le Sahara (Reggane)
- 1963 = INSTALLATION DU CENTRE D'EXPERIMENTATION DU PACIFIQUE dans l'archipel des Tuamotou sur les atolls de MURUROA et de Fangatoufa
- 1966 = 5 explosions
- 1967 = 3 explosions
- 1968 = 5 explosions. 1ère explosion thermonucléaire (bombe de 2 mégatonnes = 125 fois la puissance de celle qui, le 6 Aout 1945, a anéanti la ville d'HIROSHIMA)
- 1971 = série de 8 explosions...

POURQUOI TRANSFERER LES INSTALLATIONS DU SAHARA EN POLYNESIE.?...
POURQUOI NE PAS FAIRE EXPLOSER LES BOMBES DANS LE MASSIF CENTRAL ?

Y AURAIT-IL UN DANGER ???
=====

DE Depuis les accords de MOSCOU (1963), la France et la Chine sont les deux seuls et principaux responsables de la contamination radioactive du milieu humain (seuls à continuer les explosions atomiques dans l'atmosphère)

AU PROFIT DE QUI ??????????
=====

La France, afin de poursuivre à son gré ses expériences atomiques, refuse aux îles du Pacifique ce qu'elle a "accordé" aux îles Comores et à Djibouti : non point l'indépendance, mais au moins l'autonomie interne qui leur permettrait de gérer leurs propres affaires à la place de "bureaux parisiens à 18000 kms". Bafouant leur "propre" règlement de l'armée française (art.34: interdit de porter atteinte à la vie et à l'intégrité corporelle ...des personnes civiles); la stratégie anti-cités vise délibérément la population des villes, appelée pudiquement " OBJECTIF DEMOGRAPHIQUE"...

Les Polynésiens sont bien courtois quand ils déclarent que s'ils ont exigé le retrait du Centre d'Experimentation du Pacifique, c'est pour CAUSE DE SALUT PUBLIC...

AU PROFIT DE QUI ?

...
Toute explosion nucléaire provoque immanquablement un accroissement du nombre des mutations nocives et PARTOUT des infirmes des tarés, des débiles... (Lisez les articles de Jean ROSTAND à ce sujet). Une explosion nucléaire expérimentale produit aussi des retombées lointaines et des retombées mondiales, largement réparties dans le temps... (établi par le ministère de l'information; voir la Documentation Française illustrée de mai 1968)

"Vous ne trouverez nulle part dans le budget des armées la possibilité de calculer exactement le prix de revient de notre armement atomique. C'est très volontairement que nous l'avons fait" (Messmer, ministre des armées le 15 FEV 67)

Le plan militaire 1971-1975 prévoit déjà au départ plus de 3 000 MILLIARDS d'anciens francs. La recherche en France est militarisée à plus de 50% (estimation).

POURQUOI N'Y-A-T-IL JAMAIS EU DE DEBAT A L'ORTE SUR LA FORCE DE FRAPPE ?

POURQUOI LE SONDAGE D'OPINION EFFECTUE PAR LA SOFRES SUR LA FORCE DE FRAPPE N'A-T-IL JAMAIS ETE PUBLIE ? (POUR:31%, CONTRE:47%, SANS OP.:22%)

OUI, AU PROFIT DE QUI ?

- ...l'augmentation de la radioactivité de l'atmosphère
- ...la dissémination des armes atomiques qui accroît le risque de conflit atomique et de guerre par accident
- ...l'accélération de la course aux armements: la France tenant la 3ième place sur un marché où le Tiers-Monde est le plus grand acheteur
- ...le déséquilibre entre le budget de la mort et celui de la vie; la bombe H faisant face à la plus terrible des bombes, celle de la misère
- ...NOUS NE POUVONS QUE DENONCER CE SUICIDE UNIVERSEL ET NOUS DRESSER RESOLUMENT CONTRE...

alors..."IA ORA NA TAHITI" (bienvenue à Tahiti !)...

...AVEC BEAUCOUP DE SANG SUR LES MAINS !!!!!!!!!!!

Pour tous renseignements contacter:

L'UNION PACIFISTE DE FRANCE
LE GROUPE ANARCHISTE DE NANTES

Un O.S. temporaire commente sa situation (voir supplément à APL-nantes n°5
"travailleur temporaire doublement
exploité")

Situation d'un O.S. de la chimie et d'un O.S. temporaire sur un an:
différences : 1°) insécurité de l'emploi ; 2°) écart de 320 000 AF soit 32%

OS de la chimie à l'embauche :

1 - salaire mensuel net à 135 points pour un horaire hebdomadaire de 42 h 50	86.450 x 12	1.037.400
2 - prime de fin d'année : 80 % sur 86.450		69.180
3 - prime de vacances		53.000
4 - prime de salissure à 0,32 (5.949 x 11 mois)		65.439
5 - tickets de restaurant pen dant 48 semaines	(1.600)	76.800
6 - prime de route	(2.300 x 11)	25.300
7 - prime de bleu		15.000
8 - prime de chaussures de sécurité		5.000
		<u>1.342.099</u>

cas d' un O.S. temporaire (mars 71 à février 72 : soit 12 mois)

- 1 - salaire moyen net mensuel 85.000 x 12, y compris les heures supplémen-
taires, les primes de congé payé, les bons de panier quand il y en a, les
primes de route quand il y en a 1.020.000
- 2 - 14 changements d'employeur en 12 mois dont 12 en 7 mois, mais jamais
d'indemnité de préavis, jamais d'indemnité de licenciement.
- 3 - 33 jours ouvrables, équivalents de 6 semaines 1/2 employées à chercher
du travail (non en congé) sans salaire et sans travail.
- 4 - pas de congés
- 5 - pas de droit au chômage (arrêts nombreux mais courts)
- 6 - pas de salaire complet en cas de maladie ou de chômage.
- 7 - pas de prime de vacance nulle part.
- 8 - pas de prime de fin d'année.
- 9 - pas de prime de route la plupart du temps.
- 10- pas de prime de panier la plupart du temps.
- 11- 10 jours fériés non payés.

TRAVAIL TEMPORAIRE = VOL SUR LA CLASSE OUVRIERE.

NANTES: TRACT DU COMITE DE SOUTIEN AUX DETENUS POLITIQUES BRETONS (extraits)

"Le procès du F.L.B. est terminé, l'Etat français a reculé... Ce verdict est une victoire du peuple breton... parce que depuis la grève du Joint Français, la Bretagne est dans un état d'effervescence permanent... grâce à la campagne des comités de soutien... à cause de l'ampleur inquiétante du dossier du colonialisme français en Bretagne... L'Etat a-t-il vraiment fait preuve de libéralisme? non, puisque au même moment Marcellin dissout le mouvement autonome basque ETA et met ses militants en prison... nous devons donc continuer la lutte pour une Bretagne socialiste."

LOIRE-ATLANTIQUE : parution d'un bulletin Ecole Emancipée

Au sommaire de ce premier numéro :

- Qui, quoi, comment : "L'Ecole Emancipée dans cette affaire ne fait qu'une chose: mettre à la disposition d'enseignants et de non-enseignants une tribune où chacun peut s'exprimer. Cette tribune est ouverte à tous ceux qui ne peuvent pas s'exprimer dans la presse officielle des syndicats (et bien sûr dans la presse bourgeoise)."
- revue de presse
- projet de plan pour la brochure sur les maitres-auxiliaires.
- bandes dessinées.
- "on en cause toujours" (l'école, c'est neutre)
- pétition contre l'inspection (centralisation : Guy Fillion, 15 rue de Bel Air, 447000 Orvault - tel: 76 06 16)
- A propos des législatives.
- Le manifeste des 1000
- déclaration des Amis de l'Ecole Emancipée.

Correspondance : Jeanne COHN, 301 bd Laennec, Saint-Nazaire.

SAVENAY : comité de soutien pour aider Pierre EON à se libérer de ses dettes

Un Comité de Soutien pour aider Pierre Eon à se libérer de ses dettes a été constitué. Le Crédit Agricole a engagé une procédure de saisie contre Pierre Eon, agriculteur de Savenay. Pierre Eon s'est endetté et ne peut faire face à ses échéances. Différentes raisons peuvent amener un agriculteur à être victimes d'une telle situation.

-Nous refusons que les marchands-de vaches,huissiers et autres profitent des difficultés d'un agriculteur pour s'enrichir.

-Nous refusons qu'une procédure de saisie de tous les biens soit employée par des organisations agricoles contre ces agriculteurs;est-il admissible que des organisations "mutualistes" ne recherchent qu'à recouvrer leur argent,sans se soucier de la situation dans laquelle on va laisser l'agriculteur débiteur;sans se soucier non plusde la situation des petits créanciers.

Nous exigeons que la procédure de saisie soit arrêtée et que des solutions amiables soient recherchées.

-Nous exigeons que la somme de 5000 F prélevée pour couvrir les différents frais de procédure,qui représente plus de 15% du produit de la vente des animaux soit remboursée par le Crédit Agricole.

-Nous exigeons l'arrêt de toute poursuite judiciaire engagée contre des défenseurs de Pierre EON.

-Nous exigeons que les petits prêteurs soient payés par priorité.

(LE PAYSAN NANTAIS 21 Octobre 1972)

SAINT-NAZAIRE : métallurgie : régression de l'emploi.

A St-Nazaire, 2000 travailleurs sont à la recherche d'un emploi, parmi eux une majorité de jeunes.

- Société nouvelle de Chaudronnerie de Trignac : 10 jeunes embauchés en juillet sont menacés de licenciement. Les 140 ouvriers ont un horaire ramené à 40 h. sans compensation de salaire.

- Francisol va fermer ses portes et contraindre 30 personnes au chômage.

- Babcock-Atlantique : 119 emplois ont été supprimés sur un effectif de 1396 au 1-7-71. Les menaces persistent puisque B.A. est amené à prêter son personnel comme une vulgaire entreprise sous-traitante.

- Mécanique : pas d'embauche...de 2137 en octobre 69, l'effectif est passé à 2023 au 1-4-72.

- Aérospatiale : si les effectifs sont passés de 2470 en octobre 70 à 2830 en mars 72, on est bien loin des déclarations fracassantes de Guichard et Garnier qui en février 71, avant les municipales, promettaient 2000 emplois nouveaux. (HUMANITE-DIMANCHE - Nouvelles de Loire-Atl.)

Le point sur l'affectation arbitraire des objecteurs de conscience à l'office national des eaux et forêts:

- 64 objecteurs de conscience (dont 2 Nantais) sont désormais insoumis pour avoir refusé leur affectation autoritaire à l'office national des forêts.
- samedi 22, une action d'information et de soutien qui a duré près de 3 heures s'est déroulée dans les rues de Nantes. Une vingtaine de participants à vélo ou à pieds, portant des chasubles qui expliquaient le refus des insoumis ont distribué aux passants des tracts (voir annexe). Leur marche a été ponctuée de quelques sit-in...

- d'autre part, les deux objecteurs insoumis concernés communiquent: (Alain Verger-Michel Barraud)

"quant au soutien qui nous sera apporté, nous reconnaitrons que les actions menées par le comité de soutien aux objecteurs de conscience insoumis de l'ONF, créé à cet effet et s'appuyant sur les bases de notre refus. Nous nous désolidarisons d'ores et déjà de toute récupération et action faite par quelque organisation que ce soit.

Tout individu décidé à soutenir notre action peut prendre contact avec : le CSOC 57, rue des Hauts Pavés .Nantes.

n o u v e l l e s b r è v e s . . . n o u v e l l e s b r è v e s

Nantes : les ouvriers de Batimed ont séquestré le directeur du mercredi 11 au vendredi 13 pour obtenir le paiement de leurs salaires en retard.

Nantes : mercredi 11-10, un ouvrier a été grièvement blessé par la chute d'un pan de mur aux Ets Jallet (mécanique de précision, 64 quai Magellan)

Argentan : 15 ouvrières intoxiquées par des vapeurs de trichloréthylène porté à 80 degrés dans un filiale de Solex.

Nantes : Aux A.C.B., la moyenne des 10 meilleurs salaires annuels de 1971 s'élève à 1.180.410 f., soit une augmentation de 11,1 % par rapport à 1970. Ce qui donne un salaire mensuel de 983.600 f. L'augmentation mensuelle en résultant se monte à 98.200 f. soit le salaire d'un O.S.

Celle s/Belle (2 Sèvres) : les postiers CFDT dénoncent le système CIDEX de groupage des boites aux lettres; ce système oblige l'usager à se déplacer pour prendre son courrier. Le service public se dégrade, mais les conditions de travail des postiers ne sont pas améliorées, et l'emploi est menacé.

Niort : Après 9 jours de grève, les ouvriers de l'E.D.A.C. (entreprise de la métallurgie employant de nombreux immigrés) ont obtenu vendredi 13 un accord en 11 points, notamment: augmentation de 13 % du salaire de base, réduction compensée du temps de travail, amélioration des conditions de travail.

Montournais - Vendée: reprise du travail vendredi 13. Les 200 ouvriers ont obtenu une augmentation de 20 centimes de l'heure (contre 55 demandés) et une garantie de salaire minimum de 5 centimes au minimum fixé par les conventions collectives.

Fontenay-le-Comte : grèves à plusieurs reprises à l'entreprise laitière CELBO. Revendication: 1000 f. par mois

Nantes : après 4 jours de grève à Guillouard (voir APL 10), les ouvriers ont obtenu 12 % d'augmentation pour les OS et manoeuvres et 10,5 % aux OP

Nantes : Le personnel de l'hôpital, qui a manifesté les 5 et 6 octobre, revendique des créations de poste, les 40 heures en 5 jours, le maintien de la journée continue, la titularisation des nombreux auxiliaires, le remplacement immédiat de chaque congé, et la formation de tout le personnel débutant.

Nantes : le 18, débrayage des 250 employé(e)s des Galeries Lafayette pour une augmentation de salaires.

PONT-CHATEAU : communiqué de la C.F.D.T. enseignement libre.

De graves problèmes agitent les écoles libres de Pont-Château: St Joseph (primaire) et St Martin (C.E.G.) avec l'annexe du Calvaire.

- compression de postes à la rentrée : un professeur trouve un mi-temps à la rentrée. Avec bien de la peine, il obtient 19 heures hebdomadaires. Un autre a de belles promesses jusqu'à 8 jours de la rentrée.... sans obtenir ce qu'il espérait. Pour qui nous prend-on ?

- A.P.E.E.C. La nouvelle association de parents d'élèves (cf APL n°9) n'a pas droit de cité dans l'école. Toute information à ce sujet a été "enterrée" par les directeurs. Comme d'habitude les feuilles d'inscription d'APEL ont été distribuées avec les feuilles d'assurances, d'où confusion pour les familles qui paient tout d'un seul coup. N'y a-t-il pas un manque inadmissible de liberté d'expression?

- problème le plus grave: c'est enfin sûr; suppression de l'annexe du CC privé mixte Saint-Martin au Calvaire (23 profs + 1 personnel de service) La directrice promet des arrangements. Quelles seront les propositions de la Direction? Mutations? suppressions de postes? Reclassement du personnel de service?

Une autre réunion syndicale aura lieu prochainement pour faire le point. Car face à tout cela, quelles seront nos réactions et nos actions? La section CFDT est décidée à rester vigilante.

Maine & Loire : les champignonnières, qui comptent plus de 2000 salariés en 44 entreprises, débrayeront mardi 24 pour une augmentation de salaire de 10 % si un accord n'est pas intervenu d'ici là.

Angers : les ouvriers réclament une augmentation de 60 f. par mois pour tous à la Thomson. Ils ont fait chaque jour entre le 15 et le 20 une demi-heure de débrayage par jour.

Maine & Loire grève le 19 dans le bâtiment pour un rattrapage de salaires

Cholet débrayages le 19 à la C.S.F. pour une augmentation de salaires. débrayages également le 19 chez Morellet-Guérineau pour 1000 francs mensuels en 40 h.

Chemillé : le 17, grève totale à l'entreprise de confection Tisseau. Le patron a licencié arbitrairement une contre-maitresse. Pour les ouvrières, la vraie raison est que celle-ci était considérée par le patron comme "pas assez dure" avec le personnel.

Cholet : le 16, 250 petits commerçants ont manifesté contre l'ouverture d'un second super-marché dans la ville.

Fontenay-le-Comte : les habitants d'un lotissement engagent une action en justice contre l'entreprise Libaud, centrale à béton qui occasionne une "ronde infernale" de camions.

Donges : des habitants ont bloqué les issues de la centrale à béton Caddac le 10 pour protester contre le défilé incessant de camions. Ils exigent une enquête du service compétent pour les nuisances. Leur demande est restée sans réponse.

Nantes : 23 nouveaux licenciements chez Dubo, dont 2 délégués syndicaux après les 41 licenciements d'avril.

Campbon : le 18, des agriculteurs ont bloqué 2 heures la carrière du Padé. Avec les travaux de la voie Nantes/St Nazaire, l'émission de poussière s'est brusquement multipliée. Elle recouvre les cultures et met en danger la vie des troupeaux.